

RELEVE DES AVIS EMIS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

SEANCE DU 3 AVRIL 2003

ORDRE DU JOUR	DECISION OU AVIS	DESTINATAIRE (pour suite à donner)
Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Scientifique du 27 février.	Modifié et adopté à l'unanimité.	D.R.R.E.
Point n°2 – Bilan d'activité du Collège des Etudes Doctorales présenté par Monsieur le Professeur P. LABORDE.	Ce point est reporté au prochain Conseil Scientifique.	D.R.R.E.
Point n° 3 - Désignation d'un universitaire à la Délégation Régionale à la Recherche Clinique de Midi-Pyrénées.	Monsieur le professeur Louis BUSCAIL est désigné à l'unanimité.	D.R.R.E. (D.R.C.)
Point n° 4 - Désignation d'un suppléant usager à la Cellule Opérationnelle du Conseil Scientifique.	Monsieur Pawoumodom TAKOUDA est désigné à l'unanimité.	D.R.R.E.
Point n° 5 - Répartition des différentes enveloppes du BQR 2003 : actions fléchées et actions sur appel d'offres.	Ce point est reporté au prochain Conseil Scientifique	D.R.R.E.

RELEVE DES AVIS EMIS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

SEANCE DU 3 AVRIL 2003

Point n° 6 –

**- Proposition d'attribution du titre de Docteur Honoris Causa 2003 : examen des candidatures
- Avis sur la proposition de désignation de Vice-Présidences déléguées.**

- Avis sur la constitution de commissions de spécialistes communes au Centre Universitaire de Formation et de Recherche J.F. Champollion et à l'UPS.

Avis favorable par 20 voix pour, 3 contre, 2 abstentions pour la liste suivante :

1 / M. CORDOVA-VILLALOBOS José-Angel,
2 / M. ANDREWS Lester,
3 / M. LIEBERMAN Robert,
4 / M. FINKELMANN Heino.

D.R.R.E.
D.P.E.
Cabinet

Avis favorable par : 15 voix pour, 9 contre, 4 abstentions pour les deux vice-présidences déléguées suivantes :

. Ecoles doctorales et affaires européennes pour la recherche, M. Alain MILON,
. Innovation, valorisation, recherche technologique et information scientifique et technique
M. Guy FLOUZAT.

D.P.E.
D.A.G.

Avis favorable à l'unanimité de 22, voix pour, 3 abstentions sur le principe d'utiliser les Commissions de Spécialistes de l'Université.

Avis à l'unanimité de 23 voix pour, 2 abstentions, pour la suppression de l'article 3 (les commissions de spécialistes peuvent solliciter quiconque pour un avis préalable).

A Toulouse, le 18 avril 2003

Le Président de l'Université,

Professeur Jean François SAUTEREAU

Séance du 3 avril 2003